



Fenetre cassé dans l'immeuble

Par **Halyne**, le **10/07/2017** à **16:02**

Bonjour,

Mes locataires ont cassé une fenêtre de l'immeuble.

Le syndic a fait un devis puis passé commande pour la réparation.

Il m'informe que la somme sera imputé sur mon compte copropriété et que c'est a moi de voir avec l'assurance des locataires pour me faire rembourser.

Je suis étonnée de devoir payer alors que je n'ai rien a voir avec ce casse de fenêtre. Le syndic m'a répondu que tout copropriétaires est responsable envers le syndicat des atteintes portées aux parties communes du fait des parties privatives dont il a la garde ou des personnes dont il doit répondre en vertu d'une convention d'occupation.

Le syndic a raison?

Si mes locataires saccage l'immeuble, c'est a moi de payer?

Merci pour votre réponse.

Halyne

Par **youris**, le **10/07/2017** à **16:18**

Bonjour,

Le syndic n'a aucun lien juridique avec votre locataire qu'il ne connait pas donc il me semble que votre syndic a raison.

voir ce lien:

[url=http://]http:// https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/responsabilite-coproprietaire-fait-locataire-8041.htm[/url]

Salutations

Par **Halyne**, le **10/07/2017** à **20:54**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je trouve cela vraiment fou qu'on soit responsable....

Il faut bien choisir ses locataires.

Bonne soirée

Halyne